FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® MA830 Adhésif

Autres moyens d'identification

IT185 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource 978-777-1100 Numéro de téléphone

Télécopieur

Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non disponible. **Fournisseur**

2. Identification des dangers

Dangers physiques Dangers pour la santé Liquides inflammables Catégorie 2 Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.





Mention d'avertissement

Danger Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies

respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA 1 / 11 Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	58.33
Polychloroprène		Mélange	7.15
Acide méthacrylique		79-41-4	4.88
Styrene/butadiene Copolymer		9003-55-8	2.48
Paraffine		8002-74-2	1.49
Méthacrylate de lauryle		142-90-5	0.67
N,N-diméthyl-p-toluidine		99-97-8	0.55
OXYDE DE ZINC		1314-13-2	0.34
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		24.137

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA 2 / 11

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif

IT185 Version n°: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019

3 / 11

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs. échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'ex Composants	Туре	Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod	le de l'hygiène et de la sécuri	té au travail, Annexe 1, Table	au 2)
Composants	Туре	Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
79-41-4)		J	
79-41-4)		20 ppm	
METHYL METHACRYLATE	STEL	·	
METHYL METHACRYLATE	STEL	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE	STEL	20 ppm 410 mg/m3	
79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	-	20 ppm 410 mg/m3 100 ppm	

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif

IT185 Version n°: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019 4 / 11

Composants	Type	té au travail, Annexe 1, Tablea Valeur	Forme
	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour la Colombie-B chimiques, Réglementation sur la			ail pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
//ETHACRYLIC ACID (CAS '9-41-4)	TWA	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
INC OXIDE (CAS 314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Respirable.
	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ment 217/2006, Loi sur la séc Type	curité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
METHACRYLIC ACID (CAS '9-41-4)	TWA	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Coi Composants	ntrôle de l'exposition à des a Type	gents biologiques et chimiqu Valeur	es) Forme
METHACRYLIC ACID (CAS '9-41-4)	TWA	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fraction respirable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Canada. LEMT du Québec, (Minist Composants	ère du Travail. Règlement su Type	r la santé et la sécurité du tra Valeur	vail) Forme
//ETHACRYLIC ACID (CAS '9-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
METHYL METHACRYLATE CAS 80-62-6)	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 314-13-2)	STEL	10 mg/m3	Fumées.
	TWA	5 mg/m3	Fumées.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif IT185 Version n°: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Canada. LEMT pour la Saskatchewa Composants	an (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 1996 Valeur	5, Tableau 21) Forme
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
ZINC OXIDE (CAS 1314-13-2)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction respirable et poussières ou émanations.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction respirable et poussières ou émanations.
Paraffine (CAS 8002-74-2)	15 minutes	4 mg/m3	Fumées.
	8 heures	2 mg/m3	Fumées.

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

veux

appropriés

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

Autre

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte. État physique Liquide. **Forme** Pâte.

Couleur Blanc cassé. Odeur Fragrant Non disponible. Seuil olfactif

Point de fusion et point de

congélation

рΗ

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -2.1 % estimation

inférieure (%)

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif 6 / 11 IT185 Version nº: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 51.33 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Viscosité

Solubilité (eau) Non disponible. Non disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Non disponible. Température de décomposition Non disponible.

Autres informations

Densité 0.95 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Non oxydant. Propriétés comburantes Densité 0.95 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. Contact avec les yeux

Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Méthacrylate de lauryle (CAS 142-90-5)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA

IT185 Version n°: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

Orale

DL50 Rat 7800 mg/kg

OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)

Aiguë Inhalation

CL50 Souris > 5.7 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 5 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

N,N-diméthyl-p-toluidine (CAS 99-97-8) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Styrene/butadiene Copolymer (CAS 9003-55-8) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour certains organes

Toxicité pour certains organes Peut irriter les voies respiratoires. **cibles - exposition unique**

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Danger par aspiration La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif
IT185 Version n°: 01 Date d'émission : 17-Juillet-2019

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN133

Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

Classe de danger relative au transport

Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN1133 **UN number**

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Other information

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1133

UN proper shipping name ADHESIVES containing flammable liquid

Transport hazard class(es)

Class

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA Subsidiary risk - Packing group |||

Environmental hazards

Marine pollutant No. EmS F-E, S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

OXYDE DE ZINC (CAS 1314-13-2)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif SDS CANADA

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*JaponInventaire des substances chimiques existantes et nouvellesNon

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL)

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 17-Juillet-2019

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA830 Adhésif

Non